



Conférence des Parties
Vingt-deuxième session
Marrakech, 7-18 novembre 2016

Point 10 a) de l'ordre du jour
Questions relatives au financement
Financement à long terme de l'action climatique

Financement à long terme de l'action climatique

Proposition du Président

Projet de décision -/CP.22

Financement à long terme de l'action climatique

La Conférence des Parties,

Rappelant les articles 4 et 11 de la Convention,

Rappelant également les paragraphes 2, 4 et 97 à 101 de la décision 1/CP.16, ainsi que la décision 1/CP.17, les paragraphes 126 à 132 de la décision 2/CP.17, et les décisions 4/CP.18, 3/CP.19, 5/CP.20 et 5/CP.21,

1. *Prend note avec intérêt* de l'évaluation biennale 2016 du Comité permanent du financement faisant le point des flux financiers dans le domaine de l'action climatique, en particulier de ses principales conclusions et recommandations, qui soulignent que les flux financiers des pays développés vers les pays en développement pour l'action climatique ont augmenté¹ ;

2. *Accueille avec intérêt* la communication présentée par les pays développés Parties comme suite au paragraphe 114 de la décision 1/CP.21, et *prend note* des renseignements qui y figurent² ;

3. *Salue* les progrès des pays développés Parties pour ce qui est d'atteindre l'objectif consistant à mobiliser ensemble 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020

¹ Voir document FCCC/CP/2016/8, annexe II.

² Disponible à l'adresse [http://www4.unfccc.int/Submissions/Lists/OSPSubmissionUpload/261_295_131233554162587561-Roadmap%20to%20the%20US\\$100bn%20%28UNFCCC%29.pdf](http://www4.unfccc.int/Submissions/Lists/OSPSubmissionUpload/261_295_131233554162587561-Roadmap%20to%20the%20US$100bn%20%28UNFCCC%29.pdf).



conformément à la décision 1/CP.16, et *prie* les pays développés Parties de continuer d'amplifier le financement mobilisé pour l'action climatique en vue de cet objectif ;

4. *Salue également* les progrès accomplis par les Parties pour ce qui est d'améliorer leurs conditions et leurs cadres directifs propices pour faciliter la mobilisation et le déploiement efficace du financement de l'action climatique conformément à la décision 3/CP.19, et *prie* les Parties de poursuivre leurs efforts en ce sens ;

5. *Engage vivement* les pays développés Parties à poursuivre leurs efforts pour orienter une part appréciable des fonds publics pour le climat vers des activités d'adaptation, et de tout faire pour parvenir à un plus juste équilibre entre les fonds alloués à l'atténuation et ceux alloués à l'adaptation, vu l'importance du financement de l'adaptation ;

6. *Prend note avec intérêt* du rapport de synthèse de l'atelier de session sur le financement à long terme de l'action climatique organisé en 2016, qui a porté sur le financement de l'adaptation, l'appui dont les pays en développement Parties ont besoin et la coopération visant à instaurer des conditions plus propices et à soutenir les activités de préparation³ ;

7. *Prend note* de l'augmentation du financement de l'adaptation relevée à ce jour dans le cadre de l'évaluation biennale 2016 faisant le point des flux financiers dans le domaine de l'action climatique, et de la nécessité de poursuivre les efforts pour accroître sensiblement le financement de l'adaptation, tout en soulignant la nécessité de parvenir à un plus juste équilibre entre les fonds alloués à l'atténuation et ceux alloués à l'adaptation, et *invite* les Parties et les institutions compétentes à examiner les principaux messages de l'atelier en session mentionné au paragraphe 6 ci-dessus, qui sont les suivants :

a) Il est fondamental que l'évaluation des besoins d'adaptation dans les pays en développement passe par des processus impulsés par les pays en vue d'améliorer le financement de l'adaptation ;

b) Les contributions déterminées au niveau national et les communications sur l'adaptation constituent peut-être une bonne occasion de promouvoir le renforcement du financement de l'adaptation ;

c) Le rôle du secteur privé en ce qui concerne les besoins de financement pour l'adaptation doit être renforcé ;

d) L'accès au financement de l'adaptation continue de poser des difficultés, en particulier aux petits États insulaires en développement et aux pays les moins avancés ;

e) Une meilleure information doit être produite pour permettre une planification plus efficace, notamment par un meilleur suivi des flux concernant l'adaptation ;

f) Il est indispensable de renforcer les systèmes nationaux de gestion du financement public pour aider les pays à gérer, suivre et contrôler efficacement le financement de l'action climatique ;

g) Il est important de donner au financement de l'adaptation une efficacité optimale pour pouvoir obtenir le maximum de résultats à partir de ressources financières limitées ;

8. *Prend note* des progrès accomplis à ce jour dans l'amélioration de l'accès des pays en développement au financement, tout en soulignant de nouveau les difficultés persistantes auxquelles ces pays se heurtent à cet égard, en particulier ceux dont les capacités sont insuffisantes, et *invite* de nouveau les Parties et les institutions concernées

³ UNFCCC/CP/2016/5.

à continuer d'œuvrer à cet égard afin d'améliorer l'accès au financement à partir d'un large éventail de sources, publiques et privées, bilatérales et multilatérales ;

9. *Prend note avec intérêt* des communications biennales reçues à ce jour des pays développés Parties sur leurs stratégies et démarches actualisées visant à accroître le financement de l'action climatique entre 2014 et 2020 conformément au paragraphe 10 de la décision 3/CP.19 ;

10. *Prie* le secrétariat, conformément au paragraphe 11 de la décision 5/CP.20, d'établir une compilation-synthèse des communications biennales visées au paragraphe 9 ci-dessus, afin d'éclairer les ateliers de session mentionnés au paragraphe 12 ci-dessous ;

11. *Se félicite* de la communication des premiers rapports biennaux actualisés soumis par 34 pays en développement Parties à ce jour et *invite* les pays en développement Parties qui ne l'ont pas encore fait à soumettre leurs rapports biennaux actualisés dans les meilleurs délais, en rappelant les dispositions du paragraphe 41 a) de la décision 2/CP.17 aux termes desquelles, selon leurs capacités et le niveau de soutien apporté pour l'établissement de rapports, ils devaient soumettre leur premier rapport biennal actualisé pour décembre 2014 au plus tard ;

12. *Décide* que les ateliers de session sur le financement à long terme de l'action climatique organisés en 2017 et en 2018, en vue d'accroître le financement consacré à l'atténuation et à l'adaptation, examineront les enseignements à retenir des processus ci-après :

a) La formulation de projets et de programmes à partir des besoins définis dans le cadre des processus impulsés sur les pays ;

b) Le rôle des politiques et des conditions propices pour le financement de l'atténuation et de l'adaptation ;

c) La facilitation d'un accès renforcé ;

13. *Prie* le secrétariat d'organiser les ateliers de session mentionnés au paragraphe 12 ci-dessus et d'établir des rapports succincts sur ces ateliers pour examen par la Conférence des Parties ;

14. *Prie également* le secrétariat de continuer de veiller à ce que les ateliers soient équilibrés, notamment en invitant des acteurs du secteur public comme du secteur privé à y assister et en résumant tous les points de vue exprimés lors des ateliers de façon juste et équilibrée ;

15. *Décide* que le troisième dialogue ministériel biennal de haut niveau sur le financement de l'action climatique, qui sera convoqué conformément à la décision 3/CP.19, s'appuiera sur les rapports des ateliers de session et sur l'évaluation biennale 2018 faisant le point des flux financiers dans le domaine de l'action climatique ;

16. *Prie* la présidence de la Conférence des Parties d'établir, avec le concours du secrétariat, un résumé des délibérations du troisième dialogue ministériel biennal de haut niveau sur le financement de l'action climatique, pour examen par la Conférence des Parties à sa vingt-cinquième session (novembre 2019) ;

17. *Se félicite* du deuxième dialogue ministériel biennal de haut niveau sur le financement de l'action climatique organisé conformément à la décision 3/CP.19, et *attend avec intérêt* le résumé des délibérations de ce dialogue établi par la présidence de la Conférence des Parties.